

COMPTE RENDU DE REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 04 avril 2017

Présents : GOIZET Henri, DUPIN André, FERRAN Alain, FOURGEAUD Sébastien , Yves GROS Corine

VILLEMUR Daniel, .

Absents excusés : TISSIERES Thomas , PERIOT Christelle (pouvoir à André Dupin).DOMINGUEZ Jean José (pouvoir à Daniel VILLEMUR).GALY Yves

Secrétaire de séance : André DUPIN

Lecture des délibérations du Conseil Municipal du 03 mars 2017

Ordre du jour

DELIBERATIONS

1. Vote des comptes administratifs et des comptes de gestion des différents budgets.

Les comptes Administratifs 2016 des budgets de la Commune et de l'eau et assainissement et du CCAS sont votés à l'unanimité des sept membres présents ou représentés, le Maire ne prenant pas part au vote.

2. Affectation des résultats

Budget commune section de fonctionnement

Dépenses 198 101.16 €

Recettes 240 573.31€ soit un excédent de clôture de 42 472.15€. (Excédent cumulé à reporter 272 105.89 €)

Affectation du résultat à la couverture du besoin de financement cumulé soit 29 440.16€

Affectation à l'excédent cumulé pour 272 105.89 €

Section investissement

Dépenses 71 423.20 €

Recettes 80 541.77 € soit un excédent de clôture de 9 118.57 € pour un besoin de financement cumulé de 38 558.73 €

Budget Eau Assainissement section de fonctionnement

Dépenses 96 323.53€

Recettes 67 436.65€.

Déficit de clôture 28 886.88 € .

Section d'investissement

Dépenses 19 509.94 €

Recettes 25 917.62€

Excédent de clôture de 6 407.68 € .Déficit cumulé 4 833.65 €

3. Convention de maîtrise d'ouvrage unique pour les travaux d'adduction d'eau potable dans la traversée du village avec le syndicat des eaux de la Barousse.

Le syndicat des eaux de la Barousse ayant exprimé auprès du Conseil Départemental une demande de passage d'une conduite d'eau sous la RD 817, il est apparu nécessaire de réaliser ce projet concomitamment avec celui de la Commune. Une convention de groupement d'achat doit être signée avec le Syndicat.

Cette convention annule et remplace la procédure d'appel d'offre lancée en Juillet 2016.

4. Convention avec le SDEHG)

Convention pour l'alimentation en électricité du préau de l'Ecole.

Questions diverses

PLU stade d'avancement étude terminée .Etape suivante : réunion à programmer avec les Personnes Publiques Associées.